MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260427-DE2026_35-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/35

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLEE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean-Michel COUËSBOT – Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE – Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL pouvoir à Alex NIVET

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Nathalie LE MOUËL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 2 Votants : 18

TRAVAUX RESEAUX D'EAUX PLUVIALES : RUE DES TILLEULS

Mme La Maire explique que dans le cadre des travaux du lotissement du hameau des tilleuls, il semble nécessaire de maintenir un fossé pour gérer les eaux pluviales du domaine publique, au droit des lots n° 1, 5, 9, 10 et 14 (lots qui ont un accès direct sur la rue des tilleuls). Une partie du fossé étant busé, il semble préférable, pour une question de facilité d'entretien, de prolonger le busage (70 ml). Afin d'assurer la solidité de l'ouvrage notamment aux accès voirie et accès aux propriétés privées, les buses seront en béton.
L'entreprise SEEG (titulaire du marché), propose pour le reprofilage du fossé, la fourniture et la pose de 70 ml de buses diam 300 en béton ainsi que la fourniture ainsi que la pose des matériaux pour recouvrir l'ouvrage et présente un devis s'élevant à 6 380.00 € HT soit 7 656.00 € TTC.
Christelle URVOIX demande si d'autres entreprises ont été sollicités. Mme La Maire rappelant que la SEEG est titulaire du marché des travaux d'eaux pluviales du lotissement, pour des raisons de commodités (engins et personnels déjà sur site) seule cette entreprise a été sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention, C. LE MERCIER), **valide** ces travaux pour un montant de 7 656.00 € TTC.

Secrétaire de séance
Nathalie LE MOUËL

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600